



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six et le seize du mois de février, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle PÉGUILHÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Isabelle PÉGUILHÉ Maire, Christian PÉGUILHÉ, Christian LAMANE et Elisabeth LAPEYRE Adjoints, Mmes et MM Paula SANTOS, Maritchu ERRAMOUSPE, Christophe LAYAA-LAULHÉ, Jean-Baptiste MONLAU, Thierry DUCLOS-CAZENAVE, Gaëlle PINSOLLE, Claire HÉRALD et Cédric BARRAQUE Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Mme Nathalie MALÉ, M. Gilles LARQUE et M. Pierre MOUREU.

Madame Elisabeth LAPEYRE a été élue secrétaire de séance.

Vu le Maire pour convocation le 09 février 2026

La séance est ouverte par Madame Isabelle PÉGUILHÉ, Maire, à 19 h 00.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Convention de partenariat pour la dératisation des bâtiments communaux.

Elle procède ensuite à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Mandatement de dépenses
- Dépenses d'investissement anticipée avant le vote du budget
- Ecocert
- Convention de partenariat pour la dératisation des bâtiments communaux

Questions diverses.

Mandatement de dépenses – remboursement d'élus

Madame la Maire rappelle aux membres présents que dans le cadre des vœux 2026 un certain nombre d'articles ont dû être achetés, dont certains par madame Gaelle PINSOLLE, conseillère municipale.

Elle expose aux membres présents les achats effectués par madame Gaelle PINSOLLE :

- Des serviettes achetées chez Centrakor pour un montant de 9.95 €
- Des serviettes de sport floquées, achetées chez Décathlon pour un montant de 209.85 €

Madame Gaelle PINSOLLE ayant avancé des frais s'élevant à 219.80 euros, il convient de la rembourser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE de rembourser madame Gaelle PINSOLLE des 219.80 euros.

12 votes pour.

Dépense d'investissement anticipée avant le vote du budget.

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'une facture concernant des travaux voirie 2025 a été transmise par l'entreprise Lapedagne.

Cette facture n'ayant pas pu être mandatée sur l'investissement 2025, il conviendrait de le faire sur 2026 avant le vote du budget.

Elle expose aux membres présents les éléments suivants :

- Facture de l'entreprise LAPEDAGNE
- Travaux de voirie 2025
- Montant : 46 056.17 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

APPROUVE le mandatement anticipé de la dite facture.

CHARGE la Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

12 votes pour.

Délibération 16022026_01

Ecocert

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce programme, en partenariat avec le département, a été mis en place au 1^{er} septembre 2022.

Pour avoir le label niveau 1, il faut avoir un taux de bio et local supérieur à 20 % de nos achats de cantine.

Elle fait un récapitulatif des années précédentes ainsi que des taux obtenus :

01/09/22 au 30/06/23 : **9,1 %**

01/09/23 au 06/07/23 : **20,6% niveau 1 atteint**

01/01/24 au 31/12/24 : **17,5 %**

01/09/24 au 30/06/25 : **14 %**

Le Conseil, après en avoir délibéré, décider de renouveler l'expérience.

12 votes pour.

Convention de partenariat avec pour la dératisation des bâtiments communaux

Mme la Maire informe le conseil de la réception d'une convention pour dératisation des bâtiments communaux par l'entreprise AFS Service

Elle donne lecture du projet de convention qui fixe les modalités administratives, techniques et financières qui y sont associées.

Mme la Maire demande au conseil de se prononcer sur le projet de convention.

Où l'exposé de Mme la Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE les termes de la convention, ci-annexée.

AUTORISE Mme la Maire à signer ladite convention.

PRECISE que les crédits suffisants sont inscrits au budget.

12 votes pour.

Délibération 16022026_04

Questions diverses

Passem 2026

Départ de Bedous le jeudi 30 avril à 12h, arrivée prévue le samedi 9 mai à 19h à Anglet.

Parcours total de 2 000 km.

100 € le kilomètre.

Passage par Mazerolles le samedi 2 mai : 5 relais

- 1^{er} = 4h57 : niveau chemin de Péboscq « **acheté par Los Hardidets** »
- 2^{ème} = 5h04 : croisement route d'Arzacq / route de Labielle
- 3^{ème} = 05h11 : niveau ancienne poste
- 4^{ème} = 05h17 : croisement rouet d'Arzacq / route de Mazerolles
- 5^{ème} = 05h22 : sortie de Mazerolles

Le Conseil Municipal décide d'acheter le relais au niveau de l'ancienne poste.

Point voirie

Monsieur Lamane explique aux membres présents que le carrefour route du lac / chemin de Lasbanes doit être sécurisé. A ce titre, un stop ainsi qu'un sens de circulation seront mis en place par Geoffray.

Il indique qu'il faudra prévoir des travaux de curage de fossés :

- Route du lac
- Chemin de Barguerre

Monsieur Monlau et Madame Verbiale font part d'un souci d'eau stagnante lors de pluie, chemin du Padre.

Tous ces problèmes seront étudiés lors des prochains travaux de voirie.

Tempête Nils

Madame le maire souhaite remercier les agriculteurs qui ont aidés à dégager les routes et chemins communaux dès le matin suivant la tempête. Un panier garni a été offert à :

- Mr Dufilh

- Mr Lafenetre
- Mr Dufourcq
- Mr Labadesse

Elle rappelle que monsieur Larqué est allé louer, au titre de la commune, un groupe électrogène afin d'aider les habitants.

Madame Verbiale demande si le PCS aurait dû être mise en place. La réponse est oui. Monsieur Lamane relève un manque d'organisation et de communication au sein des élus. Une cellule « de crise » sera a mettre en place lors d'un prochain évènement de ce type.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

A Mazerolles, le 09.03.2026 .

<u>Signature du Maire :</u> Mme Isabelle PÉGUILHÉ, 	<u>Signature du secrétaire de séance :</u> Madame Elisabeth LAPEYRE 
---	--